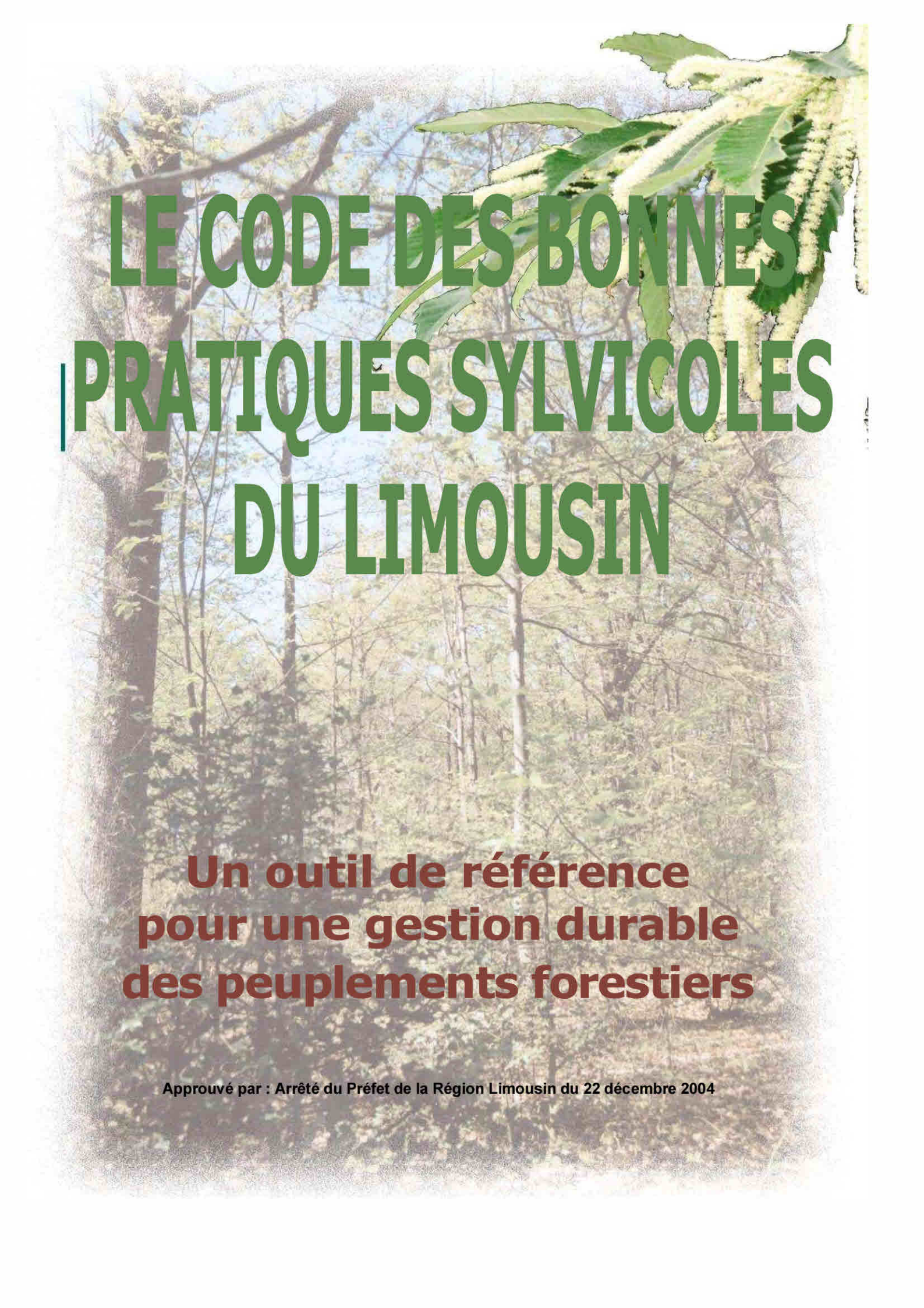




LE CODE DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES DU LIMOUSIN

**Un outil de référence
pour une gestion durable
des peuplements forestiers**

Approuvé par : Arrêté du Préfet de la Région Limousin du 22 décembre 2004

Pourquoi et comment adhérer au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

La Loi forestière de juillet 2001 a prévu que chaque Région élabore un Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, destiné à aider les propriétaires à gérer leurs peuplements forestiers.

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), rédigé par le Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, présente selon le texte de la Loi :

“Les recommandations essentielles conformes à une *gestion durable** en prenant en compte les usages locaux et portant tant sur la conduite des grands *types de peuplements** que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion durable soit possible...”

Pourquoi adhérer ?

En adhérant au CBPS, vous prenez l'engagement d'en suivre les recommandations proposées pour une durée de 10 ans.

Cette adhésion, gratuite, constitue une garantie de gestion durable et à ce titre, elle vous ouvrira les possibilités suivantes :

- un accès aux aides publiques pour la mise en valeur de votre forêt (ex. : boisements, pistes forestières, amélioration des peuplements, ...) ou pour sa protection (ex.: *Natura 2000**, ...).

Remarque : l'octroi des aides publiques **fait également appel à d'autres critères**, notamment de surface unitaire des projets. Il sera parfois indispensable de regrouper plusieurs propriétés pour atteindre les seuils de surface exigés.

- Le bénéfice de certaines mesures fiscales spécifiques à la forêt [si vous sollicitez la DDAF pour des allègements fiscaux (ex. : Amendement Monichon) et que la surface de votre forêt ne représente pas 25 ha d'un seul tenant, il vous faudra une caution de gestion durable et le CBPS en est une],

- Remarque : vous pouvez également compléter votre démarche par une adhésion à *PEFC Limousin**.

Comment adhérer ?

En fonction de la nature et de la composition de votre forêt, vous retiendrez la (ou les) fiche(s) technique(s) qui concerne(nt) vos peuplements.

Attention les types de peuplements de votre propriété peuvent évoluer dans le temps.

Vous ferez ensuite parvenir en **2 exemplaires**, au siège du **CRPF du LIMOUSIN**

SAFRAN - 2, avenue Georges Guingouin

CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1

- ◆ le bordereau d'adhésion, rempli, daté et signé,
- ◆ un état des parcelles concernées, précisant leurs références cadastrales,
- ◆ un extrait de carte IGN au 1/25 000 avec la localisation des parcelles,
- ◆ une copie du plan cadastral qui les regroupe.

Vous recevrez enfin une notification indiquant la prise en compte de votre adhésion au CBPS.

Pour vous aider dans cette démarche, le CRPF du Limousin organise périodiquement des journées d'information et tient à votre disposition des brochures techniques (cf. adresses utiles jointes).

De même, certaines interventions sylvicoles peuvent faire l'objet de subventions, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre DDAF (cf. adresses utiles jointes).

Des recommandations "essentielles"

Parallèlement aux recommandations particulières liées aux *types de peuplements** présentés dans le document, le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles vous propose des **recommandations essentielles qui prennent en compte les différentes fonctions de la forêt**.

Ces recommandations, conformes à la réglementation, peuvent vous permettre de produire à des coûts raisonnables du bois de qualité, pour les générations actuelles et futures, tout en portant l'attention souhaitable à la *biodiversité**, aux possibilités d'*accueil** et à la valeur paysagère des milieux forestiers. (En signant votre adhésion vous vous engagez à respecter ces recommandations).

- ➡ *L'entretien et le renouvellement** des peuplements vous permettra de maintenir et si possible d'améliorer l'état boisé. Ainsi vous veillerez, après une *coupe définitive** à assurer la reconstitution du peuplement forestier.
- ➡ *Les coupes d'amélioration** que vous réaliserez ne doivent pas compromettre la pérennité de vos peuplements.
- ➡ Vous favoriserez les arbres les mieux adaptés aux conditions locales de sol et de climat.
- ➡ Pour un boisement ou un reboisement, vous utiliserez préférentiellement des plants (ou des graines) d'une *région de provenance** contrôlée.
- ➡ Vous veillerez à l'accessibilité aux peuplements, à l'entretien des pistes et *places de dépôt** existantes et éventuellement à la création des équipements nécessaires.
- ➡ Pour le renouvellement des peuplements, vous prendrez en compte la présence des grands cervidés (cerfs, chevreuils).
- ➡ Vous vous attacherez à profiter de toutes les opportunités de regroupement (gestion, travaux, ...).
- ➡ Vous tiendrez compte des milieux naturels identifiés, notamment ceux faisant l'objet d'une réglementation spécifique : *sites classés ou inscrits**, *espaces boisés classés**, *Natura 2000**, etc... et vous informerez les personnes concernées (entreprises, gestionnaires, ...).
- ➡ Vous veillerez à ne pas planter dans les *milieux non productifs** à forte valeur environnementale.
- ➡ Vous limiterez l'emploi des herbicides et des pesticides aux interventions pour lesquelles aucune autre alternative économiquement comparable n'est envisageable. Les périmètres d'un captage d'eau potable et les bordures des cours d'eau feront l'objet d'une vigilance particulière.
- ➡ Vous porterez une attention particulière à la gestion des lisières et aux paysages sensibles.
- ➡ Vous veillerez à faciliter la circulation sur les chemins "*publics*"* traversant votre propriété.

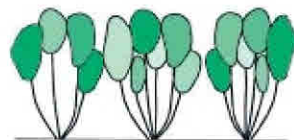
Des recommandations particulières

Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles propose, pour les principaux types de peuplements* rencontrés en Limousin, des recommandations de gestion spécifiques. Il vous appartient d'évaluer les types de peuplements qui composent votre forêt et de vous reporter aux fiches descriptives correspondantes numérotées de 1 à 6.

Vous serez ainsi en mesure de renseigner votre bordereau d'adhésion (cf. pièce jointe) et de suivre les préconisations du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles en vigueur en Limousin, pendant une période de 10 ans.

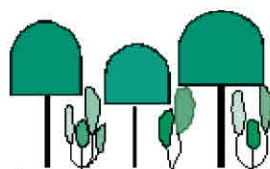
Fiche 1 Le taillis

Peuplement dont les tiges sont issues de rejets* sur souches



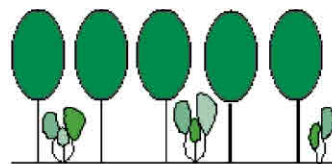
Fiche 2 Le mélange futaie-taillis

Peuplement composé pour la futaie d'arbres issus de graines et/ou de plants et pour le taillis de tiges issues de rejets sur souche



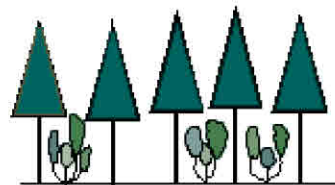
Fiche 3 La futaie régulière feuillue

Peuplement composé d'arbres issus de graines et/ou de plants. Tous les arbres ont sensiblement le même âge



Fiche 4 La futaie régulière résineuse

Peuplement composé d'arbres issus de graines et/ou de plants. Tous les arbres ont sensiblement le même âge



Fiche 5 La futaie irrégulière

Peuplement composé d'arbres généralement issus de graines. Les arbres ont des âges différents



Fiche 6 Le boisement et le renouvellement des peuplements*

Création d'un boisement et/ou renouvellement d'un peuplement



Remarque : En présence d'un peuplement mélangé composé d'essences feuillues et résineuses on pourra se reporter :

A la fiche n° 3 si l'essence principale de la futaie est un feuillu

A la fiche n° 4 si l'essence principale de la futaie est un résineux

A la fiche n° 5 si les arbres ont des âges variés

Régions forestières* du Limousin



Adresses utiles

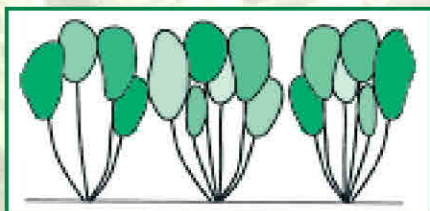


Lexique (remarque : chaque mot ou groupe de mots en italique et suivi d'un * renvoie au lexique)



Bordereau d'adhésion





Type de peuplement : Le taillis

Définition

Après la coupe d'un peuplement feuillu, des *rejets** se développent sur les souches dès l'année qui suit et le nouveau peuplement ainsi constitué est un taillis.

Certaines *essences** se prêtent mieux que d'autres à ce type de traitement, par exemple : le Châtaignier, le Charme et le Chêne.

Objectif *

L'exploitation d'un taillis permet généralement de produire du bois de chauffage ou d'industrie (*petits bois** destinés aux usines de pâte à papier ou de panneaux de particules, ou à la fabrication de piquets, tuteurs, etc...). Cet objectif peut présenter un intérêt économique limité, mais certains taillis de Châtaignier bien venants offrent la possibilité de mieux valoriser les bois ainsi produits (petits sciages, ...).

On peut également envisager, à partir d'un taillis et grâce à la technique du *balivage**, de produire à terme du *bois d'œuvre** de qualité.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

✓ La coupe traditionnelle

L'ensemble du peuplement est coupé à intervalles réguliers. Le délai qui sépare deux coupes dépend notamment du type de produit recherché (ex. : 30 à 40 ans pour le bois de chauffage en Chêne, ...).

✓ Le balivage*

Cette technique consiste à repérer dans le taillis un certain nombre de belles tiges, issues de souches (ou de graines), puis à éclaircir progressivement le peuplement à leur profit. On obtient ainsi "une futaie sur souches" et on pourra se reporter à la fiche n° 3 qui détaille le traitement à appliquer à ce *type de peuplement**.

Le balivage est à réserver aux peuplements jeunes et vigoureux dans lesquels on peut désigner au minimum de 60 à 100 tiges/ha de bonne conformation et bien réparties.

(* voir lexique)

✓ L'enrichissement après la coupe rase*

Cette technique peut être envisagée après une coupe rase soignée du taillis. Il s'agit, sans dessoucher, de planter des feuillus à faible densité et de profiter des *rejets** de souches pour accompagner la croissance des jeunes plants.

Cette pratique demande une certaine technicité, en raison de la difficulté à contrôler la végétation ; elle est conseillée lorsque le taillis ne présente pas suffisamment de tiges de qualité, et elle requiert un bon sol forestier.

Après enrichissement, le traitement à appliquer est expliqué en fiche n° 6.

Remarque : la coupe rase d'un taillis peut également être suivie d'un reboisement traditionnel, se reporter alors à la fiche n° 6.

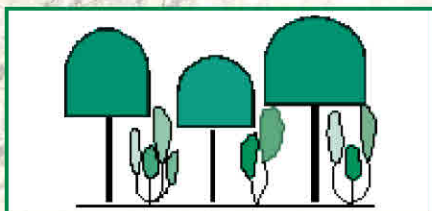
RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Pour les coupes traditionnelles :

- Veiller à une bonne mise en valeur des bois coupés.
- Les rejets doivent être coupés rez-terre et la section de coupe doit être nette et lisse afin de faciliter la cicatrisation et l'écoulement de l'eau.
- A noter que les coupes de taillis créent temporairement des zones ouvertes, lieux d'accueil de certains animaux.
- On peut également indiquer que l'exploitation à courte révolution des taillis de Châtaignier provoque généralement un épuisement des sols. On pourra utilement se reporter aux fiches techniques consacrées à cette essence.

Pour le balivage :

- Agir préférentiellement lorsque le peuplement est jeune en s'assurant qu'il comporte suffisamment de belles tiges bien réparties.
- Conserver et favoriser dans le peuplement toutes les *essences** adaptées aux conditions locales de sol et de climat, et qui présentent un intérêt pour la production de *bois d'œuvre**, pour la stabilité du peuplement et pour son équilibre écologique.
- Conserver un *sous-étage** d'essences *ligneuses** qui permet d'accompagner la croissance des *arbres d'avenir**, afin d'éviter, par exemple, l'apparition de *gourmands** (Chênes) ou les coups de soleil (Hêtre).
- L'ouverture de *cloisonnements d'exploitation** permet de canaliser les engins sur les seuls axes de passage prévus et préserve ainsi les caractéristiques physiques du sol sur le reste de la parcelle.



Type de peuplement : Le mélange futaie - taillis

Définition

Ces peuplements sont composés à la fois d'arbres de futaie issus de graines ou de plants, et de tiges issues de *rejets** sur souches.

Ce *type de peuplement** concerne principalement les *essences** feuillues (ex. : futaie de Chêne, avec un taillis de Châtaignier), il peut s'agir d'un véritable ancien *taillis sous futaie**, ou le plus souvent d'un taillis comportant des réserves.



Objectif *

L'objectif à terme est la production de *bois d'œuvre** de qualité. Ces produits seront obtenus lors de la coupe des arbres mûrs de la futaie.

L'exploitation du taillis permet de récolter des *petits bois** destinés : au chauffage, aux usines de pâte à papier et de panneaux de particules, ou à la fabrication de piquets, tuteurs, etc,...

Principaux itinéraires sylvicoles possibles

✓ Maintien du mélange futaie - taillis

Le maintien de ce type de peuplement demande une certaine technicité. En effet, si les arbres de la futaie ont un couvert trop important, le taillis disparaît.

A l'inverse un taillis trop développé ne permet pas le *renouvellement** suffisant des arbres de futaie. En effet, il ne sera possible de sélectionner des jeunes tiges que si la *régénération naturelle** peut s'installer par taches ; il faut donc suffisamment de lumière au sol.

Il s'agit donc, à l'occasion de chaque coupe de taillis :

- de prélever les arbres mûrs après leur régénération et avant qu'ils ne se déprécient,
- de sélectionner de jeunes arbres vigoureux (les *baliveaux**), voire de belles tiges du taillis que l'on laisse sur pied dans le but d'obtenir de gros arbres à terme,
- de réaliser des *coupes d'amélioration** (*éclaircies**) au profit des *arbres d'avenir**,
- de conserver un accompagnement (*gainage**) des tiges d'avenir afin d'éviter, par exemple, le développement de *gourmands** (Chênes) ou les coups de soleil (Hêtre),
- d'ouvrir des *cloisonnements d'exploitation** pour permettre la sortie des bois coupés.

(* voir lexique)

✓ La conversion* en futaie

Cette technique permet, à partir d'un mélange futaie - taillis, d'obtenir à long terme une futaie feuillue (cf. fiche n° 3 ou n° 5).

Il s'agit dans un premier temps d'exploiter les gros arbres mûrs et de conserver en remplacement des brins de taillis, ou des tiges issues de graines de bonne conformation. L'objectif est d'obtenir un nombre suffisant de tiges d'avenir, bien réparties sur la parcelle et dont les dimensions sont assez homogènes.

Dans le même temps, le taillis est coupé. Sa repousse sera ensuite conservée en *sous-étage**.

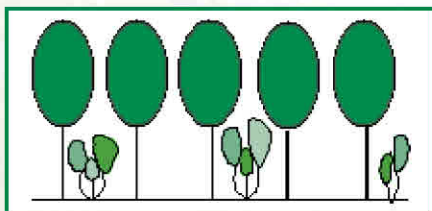
Lorsque les arbres de la futaie sont âgés, on peut envisager une conversion par *régénération naturelle** (cf. fiche n° 6). Il est alors nécessaire de disposer de semenciers de qualité suffisante et qui présentent une bonne fructification.

✓ Le reboisement

Si le peuplement est dégradé et sans avenir, mais qu'en même temps les conditions de sol soient favorables au développement d'un peuplement forestier, on peut envisager une *coupe rase** suivie d'une plantation (se reporter à la fiche n° 6).

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Conserver et favoriser dans le peuplement toutes les *essences** adaptées aux conditions locales de sol et de climat et qui présentent un intérêt pour la production de bois d'œuvre, pour la stabilité du peuplement et pour son équilibre écologique.
- Apporter un maximum de soins au cours de l'abattage des tiges mûres.
- Prévoir un *renouvellement** suffisant des arbres de la futaie.
- Respecter un bon dosage de la lumière au sol, afin de favoriser la régénération naturelle.
- Compléter, si nécessaire, par plantation les zones où la régénération naturelle n'est pas acquise, en utilisant des plants issus d'une *région de provenance** conseillée.
- Conserver un sous-étage d'essences *ligneuses** qui permet d'accompagner la croissance des *arbres d'avenir**.
- L'ouverture de *cloisonnements d'exploitation** permet de canaliser les engins sur les seuls axes de passage prévus et préserve ainsi les caractéristiques physiques du sol sur le reste de la parcelle.



Type de peuplement : La futaie régulière feuillue

Définition

Ce type correspond à un peuplement d'arbres feuillus, issu de semis naturels (ou artificiels) ou de plantation, et dans lequel tous les arbres ont sensiblement le même âge.

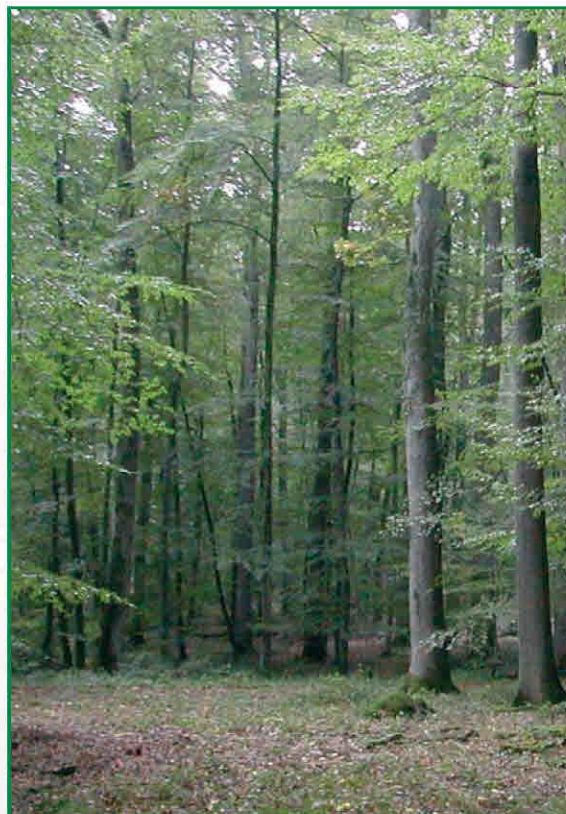
On emploie parfois le terme de "futaie sur souche" pour des peuplements issus de taillis après *balivage**.

Le peuplement est "pur" lorsqu'une seule essence "*objectif*"* est largement prépondérante ; il est "mélangé" s'il en comprend plusieurs.

La plupart des *essences** feuillues peuvent être traitées en futaie régulière.

Objectif *

L'objectif à terme est la production de *bois d'œuvre** de qualité. Pour cela, il est indispensable d'effectuer les différentes interventions proposées dans le tableau qui suit.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

Il est important, dans un premier temps, de bien parcourir le peuplement, afin d'en apprécier les qualités ou les limites [présence d'*arbres d'avenir** bien conformés et bien répartis, sol ne présentant pas d'obstacles à la croissance des tiges (humidité, faible profondeur, etc)]. Cet examen peut conduire à délimiter plusieurs zones qui seront traitées différemment. Il faut cependant veiller à ne pas trop découper la parcelle.

- ➔ Le peuplement est bien venant et il n'existe pas de facteurs limitant son développement (voir tableau au verso de cette fiche).
- ➔ Le peuplement est manifestement de mauvaise qualité (essence non adaptée à la station etc...), mais les conditions de sol et de climat sont favorables au développement d'un peuplement forestier. On peut alors envisager une *coupe rase**, suivie d'une plantation artificielle (se reporter ensuite à la fiche n° 6).
- ➔ Le peuplement est de mauvaise qualité et les conditions de sol et de climat présentent de nombreux facteurs limitants. Toute intervention dans ce type de milieu doit faire l'objet d'une réflexion préalable afin de juger de son intérêt forestier et économique.

(* voir lexique)

Le peuplement est bien venant et il n'existe pas de facteurs limitant son développement.

Stade d'évolution du peuplement	Opérations réalisables dans certains cas selon la croissance des arbres, l'essence et vos objectifs
Semis ou plantation (hauteur inférieure à 10 m)	- mise en place de <i>cloisonnements culturaux</i>* - dégagements des semis ou des plants - <i>dépressage</i>* des semis ou des plants - <i>tailles de formation</i>* des plants (voire des semis) si nécessaire - premier <i>élagage</i>* sur 2 m de hauteur des plants (en ne retenant que 400 arbres/ha environ), voire des semis
Jeune futaie (hauteur inférieure à 20 m et diamètre à 1,30 m inférieur à 30 cm)	- dépressages successifs au profit des arbres élagués - désignation de 80 à 120 arbres d'avenir/ha - <i>éclaircies</i>* (tous les 8-10 ans) au profit des arbres d'avenir, avec mise en place des <i>cloisonnements d'exploitation</i>* - <i>élagage</i>* en hauteur (6 m) des arbres d'avenir
Futaie adulte (hauteur supérieure à 20 m et diamètre à 1,30 m compris entre 30 et 45 cm)	- poursuite des <i>coupes d'amélioration</i>* au profit des tiges d'avenir
Futaie mûre	- <i>coupe rase</i>* et plantation - <i>ou coupes d'ensemencement</i>* progressives pour obtenir une <i>régénération naturelle</i>* (se reporter à la fiche n° 6) - ou maintien provisoire sur pied avec éventuellement de nouvelles coupes d'amélioration

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Conserver et favoriser dans le peuplement toutes les essences feuillues adaptées aux conditions locales de sol et de climat, et qui présentent un intérêt pour la qualité du bois.

La récolte d'une futaie régulière feuillue sera suivie par la création d'un nouveau peuplement :

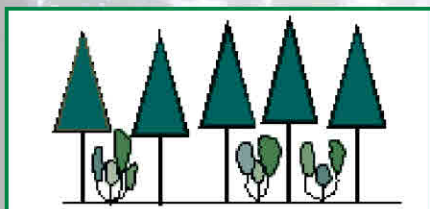
- soit par *régénération naturelle**, dans la mesure où la qualité génétique des semenciers en place le permet (se reporter à la fiche n° 6),
- soit par plantation ; il faudra alors utiliser des plants issus d'une *région de provenance** conseillée (se reporter à la fiche n° 6),

Conserver un *sous-étage** d'essences *ligneuses** qui permette d'accompagner la croissance des arbres d'avenir afin d'éviter, par exemple, l'apparition de *gourmands** (Chênes) ou les coups de soleil (Hêtre).

Les premières *coupes d'éclaircie** conduisent à la récolte de bois de chauffage et d'industrie (*petits bois** destinés aux usines de pâte à papier et de panneaux de particules) : marchés peu rémunérateurs qui peuvent même laisser un déficit.

Pour produire du bois de qualité à partir d'une plantation de feuillus, il est généralement nécessaire d'éduquer et de façonner les tiges, grâce à des *tailles de formation** et des *élagages**. Le coût de ces interventions conduit à les réserver à un nombre limité d'arbres, ceux qui paraissent présenter le plus grand avenir.

L'ouverture de *cloisonnements d'exploitation** permet de canaliser les engins sur les seuls axes de passage prévus et préserve ainsi les caractéristiques physiques du sol sur le reste de la parcelle.



Type de peuplement : La futaie régulière résineuse

Définition

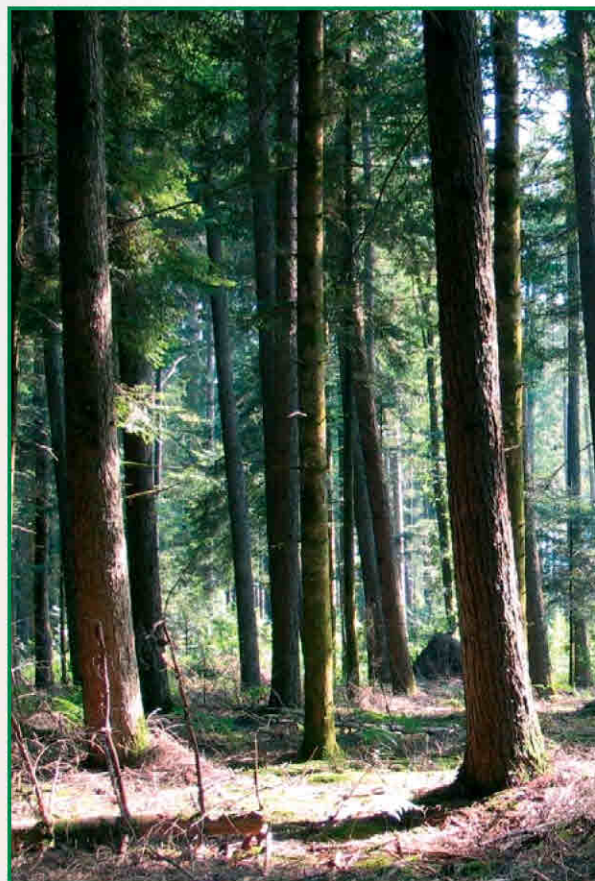
Ce type correspond à un peuplement d'arbres résineux issus de semis naturels (ou artificiels) ou plus généralement de plantation : tous les arbres ont sensiblement le même âge.

Le peuplement est "pur" lorsqu'une seule essence "*objectif*"* est largement prépondérante, "mêlé" s'il en comprend plusieurs.

Toutes les essences* résineuses sont susceptibles d'être traitées en futaie régulière.

Objectif *

L'objectif à terme est la production de *bois d'œuvre** de qualité. Pour cela, il est indispensable d'effectuer les différentes interventions proposées dans le tableau qui suit.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

- ➡ Si le peuplement est bien venant et qu'il n'existe pas de facteurs limitant son développement, on peut envisager, en fonction de son stade d'évolution, certaines interventions (*voir tableau au verso de cette fiche*).
- ➡ Le peuplement est manifestement de mauvaise qualité (très faible croissance, mauvaise forme des arbres, problèmes sanitaires), mais les conditions locales de sol et de climat sont favorables au développement d'un peuplement forestier. On peut envisager alors une *coupe rase** du peuplement, suivie d'une plantation qui utilise cette fois-ci une essence mieux adaptée (*se reporter à la fiche n°6 décrivant la technique du reboisement*).
- ➡ Le peuplement est de mauvaise qualité, et les conditions locales de sol et de climat présentent de nombreux facteurs limitants. Toute intervention dans ce type de milieu doit faire l'objet d'une réflexion préalable afin de juger de son intérêt forestier et économique.

(* voir lexique)

Si le peuplement est bien venant et qu'il n'existe pas de facteurs limitant son développement, on peut envisager pour une plantation, en fonction de son stade d'évolution, les interventions suivantes :

Stade d'évolution du peuplement	Opérations réalisables dans certains cas selon la croissance des arbres, l'essence et vos objectifs
Hauteur inférieure à 9 m	- mise en place de cloisonnements culturels dans les semis naturels - entretiens afin d'éviter une trop grande concurrence de la végétation spontanée (dégagements des semis ou des plants) - <i>dépressage*</i> - <i>élagage*</i> à 2 m (Douglas, Mélèzes, Pins)
De 9 à 15 m de hauteur	- <i>élagage*</i> à 6 m au profit des plus beaux arbres (environ 200 t/ha) - 1^{ère} <i>éclaircie*</i> au profit des plus beaux arbres, avec ouverture de <i>cloisonnements d'exploitation*</i>
De 15 à 25 m de hauteur	- 2^{ème} <i>éclaircie</i> (5 à 8 ans après la première <i>éclaircie</i>)
Plus de 25 m de hauteur	- <i>éclaircies</i> supplémentaires, toujours au profit des plus beaux arbres - puis lorsque le peuplement est mûr : ● <i>coupe rase*</i> et reboisement ● ou <i>coupe d'ensemencement*</i> pour une <i>régénération naturelle*</i> (puis se reporter à la fiche n° 6) ● maintien provisoire sur pied avec éventuellement de nouvelles coupes d'amélioration

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

La récolte d'une futaie régulière résineuse sera suivie par la création d'un nouveau peuplement :

➤ soit par plantation : auquel cas il faudra utiliser des plants issus d'une *région de provenance** conseillée (*se reporter à la fiche n° 6*),

➤ soit par *régénération naturelle**, dans la mesure où la qualité génétique des semenciers en place le permet et si l'essence est bien adaptée aux conditions locales de sol et de climat (*pour la technique, se reporter à la fiche n° 6*).

La première *coupe d'éclaircie** conduit généralement à la récolte de bois d'industrie (*petits bois** destinés aux usines de pâte à papier ou de panneaux de particules) : marchés peu rémunérateurs qui peuvent laisser un déficit. Il faut attendre les *éclaircies* suivantes pour obtenir des bois destinés aux sciages.

Seul l'*élagage** permet de produire à terme du bois d'œuvre sans nœuds. Son coût conduit à le réserver aux essences à forte croissance telles que le Douglas et le Mélèze et à un nombre limité de tiges.

Conserver dans vos parcelles des *essences dites secondaires**, dans la mesure où elles ne concurrencent pas et qu'elles accompagnent la croissance de l'essence "objectif" (ex. : *Sorbier, Poirier sauvage, Chênes, Bouleau, etc....*).

La réalisation des *éclaircies* permet entre autre l'éclaircissement du sol et le développement d'une végétation en *sous-étage**.

L'ouverture de *cloisonnements d'exploitation** permet de canaliser les engins dans les seuls axes de passage prévus et préserve ainsi les caractéristiques physiques du sol sur le reste de la parcelle.



Type de peuplement : La futaie irrégulière

Définition

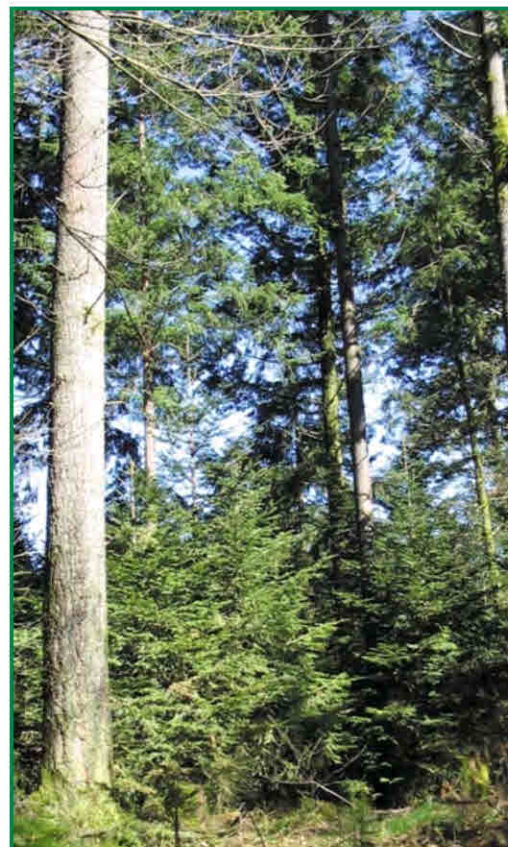
*Type de peuplement** peu présent en Limousin, composé d'arbres feuillus ou résineux d'âges variés, issus de semis naturels (ou artificiels) ou de plantation.

On peut trouver ainsi dans la même parcelle des plages de *régénération naturelle**, des "*petits bois**", des "*bois moyens**" et des "*gros bois**".

Cette technique sylvicole est d'autant mieux adaptée que les essences feuillues et résineuses ont une capacité à se régénérer naturellement (ex. : *Chênes*, *Hêtre*, *Sapin pectiné*, *Douglas*, ...).

Objectif *

L'objectif principal est la production de *bois d'œuvre** de qualité, obtenu lors de la récolte des gros bois.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

Ce mode de traitement nécessite une attention particulière et une bonne technicité pour assurer la pérennité du peuplement.

En effet, les interventions sylvicoles se juxtaposent dans la parcelle et se poursuivent dans le temps : il faut régénérer, entretenir, *dépresser**, éclaircir et récolter.

✓ Types d'interventions à réaliser aux moments opportuns

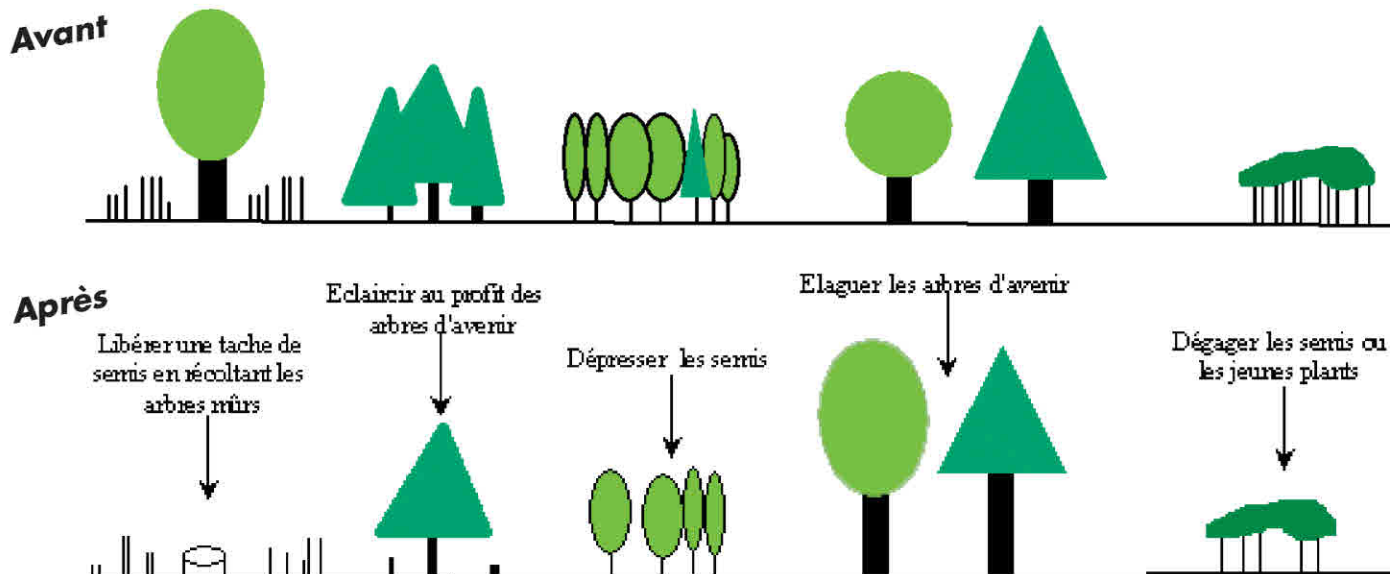
- obtenir la régénération naturelle par un bon dosage de la lumière,
- dégager les semis,
- regarnir si nécessaire, au moyen de plantations artificielles,
- réaliser des *tailles de formation** (si besoin),
- dépresser les taches de semis,
- *élaguer** progressivement les *arbres d'avenir**.

(* voir lexique)

✓ Types d'interventions à réaliser lors du passage en coupe tous les 7 à 12 ans :

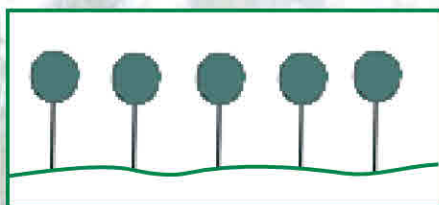
- éclaircir dans les *petits bois** et les *bois moyens** au profit des arbres d'avenir, afin de permettre la reconstitution continue de la réserve de *gros bois**,
- récolter les gros bois ayant atteint le diamètre ou le volume souhaité,
- éliminer les arbres en mauvais état sanitaire.

Illustration des interventions possibles en futaie irrégulière



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

- Respecter un bon dosage de la lumière au sol pour favoriser la *régénération naturelle**.
- Regarnir, si nécessaire, les zones où la régénération naturelle n'est pas acquise, en utilisant des plants issus d'une *région de provenance** conseillée.
- Conserver un *sous-étage** d'essences *ligneuses** qui permette d'accompagner la croissance des *arbres d'avenir** afin d'éviter, par exemple, l'apparition de *gourmands** (Chênes) ou les coups de soleil (Hêtre).
- Favoriser la diversité des essences, y compris le mélange feuillus/résineux.
- L'*élagage** permet de produire à terme du bois d'œuvre sans nœuds, mais son coût conduit à le réserver aux essences à forte croissance et à un nombre limité de tiges.
- Ce type de traitement permet de conserver une ambiance forestière en permanence.
- L'ouverture de *cloisonnements d'exploitation** permet de canaliser les engins sur les seuls axes de passage prévus et préserve ainsi les caractéristiques physiques du sol sur le reste de la parcelle.



Le boisement et le renouvellement des peuplements

Définition

Boiser, c'est créer une forêt, par semis ou plantation, sur un terrain nu ou faiblement boisé.

Reboiser c'est renouveler une forêt dont les peuplements ont été exploités parce qu'ils étaient mûrs ou de qualité médiocre. Le reboisement peut être obtenu par *régénération naturelle**, et/ou par plantation ou semis artificiels.

Objectif *

L'objectif principal est de produire à terme du bois d'œuvre feuillu ou résineux de qualité.



Principaux itinéraires sylvicoles possibles

✓ Boisement, reboisement par semis ou plantation

Cette technique, la plus couramment utilisée en Limousin, concerne des terrains nus ou faiblement boisés, des taillis ou des *accrus** non améliorables, des terrains ensouchés après exploitation d'un peuplement.

Pour réussir cette intervention il est nécessaire de suivre, en fonction de la nature du terrain, les différentes étapes décrites ci-dessous :

- aménager et entretenir une desserte (pistes en terrain naturel),
- nettoyer au préalable la parcelle en respectant le sol (tassement, ...) et l'environnement ; plusieurs techniques sont alors envisageables : simple dégagement manuel, *andainage** des *rémanents** d'exploitation, dessouchage avec andainage, broyage, arasement des souches, ...,
- éventuellement ameubler le terrain pour faciliter l'installation des plants ou des semis (labour, *sous-solage**, *potets travaillés**, ...),
- apporter des *amendements** et des engrais si cela s'avère nécessaire,
- utiliser des plants (ou des graines) conformes à la réglementation et adaptés aux conditions écologiques locales,
- mettre en place les plants (ou semer les graines),
- protéger contre le gibier (essentiellement pour les feuillus),
- lutter contre les agents pathogènes de manière préventive et si besoin curative (*hylobe** principalement),

(* voir lexique)

- contrôler judicieusement la végétation concurrente après la plantation, notamment si la pression du gibier est importante. Cela est indispensable au cours des 3 à 5 années suivant la plantation ou le semis,
- procéder régulièrement, si nécessaire, aux regarnis, tout au long des 3 à 5 années suivant la plantation ou le semis,
- pour les feuillus : il est conseillé de pratiquer dans les 4 premières années une *taille de formation** sur au moins 400 tiges/ha, si la densité d'arbres bien conformés n'est pas suffisante.

Remarque : Certaines techniques, telles que "l'enrichissement" (voir fiche n° 1) permettent de conserver la végétation naturelle existante (*rejets**, semis). Si ce *gainage** est bien maîtrisé, on peut envisager un accompagnement des plants introduits.

✓ Le reboisement par régénération naturelle *

Cette technique, nouvelle dans la Région, s'adresse à des peuplements mûrs, de belle qualité, et présentant une bonne fructification.

Elle est envisageable pour les *essences** suivantes : Chênes, Hêtre, Sapin pectiné, Pin sylvestre, Epicéas, Sapin de Vancouver, Douglas, Châtaignier,...

On distingue deux phases dans sa réalisation :

Phase n° 1 : installation de la régénération

- première *coupe d'ensemencement** (profiter d'une fructification abondante) qui consiste à ouvrir le peuplement et conserver les beaux et gros arbres susceptibles de fructifier et bien répartis,
- travail superficiel du sol,
- *fertilisation** ou *amendement** (si nécessaire),
- récolte des semenciers, et coupe définitive une fois la régénération acquise,
- création et entretiens successifs des *cloisonnements culturaux**,
- complément de régénération par plantation dans les zones où cela s'avère nécessaire,
- contrôles de la végétation concurrente (2 interventions en moyenne).

Phase n° 2 : conduite de la régénération installée

- contrôles de la végétation concurrente (2 à 3 interventions),
- *dépressages**,
- défouichages et *tailles de formation** (si besoin).



RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Certains projets de boisement peuvent être soumis à une autorisation préalable (à vérifier auprès de la mairie concernée)

En plantation ou semis, utiliser des plants ou des graines issus d'une *région de provenance** conseillée.

Lutter contre la végétation concurrente mais conserver si possible une végétation d'accompagnement qui permettra une meilleure éducation des jeunes plants.

Si la présence de cervidés (cerfs, chevreuils, ...) peut altérer la viabilité de votre plantation ou de votre régénération, il est important :

- de demander aux responsables de la réalisation du plan de chasse d'augmenter les prélèvements pour obtenir un équilibre sylvo-cynégétique,
- de choisir, ou de favoriser des essences réputées moins attirantes pour ces animaux,
- d'utiliser, pour la préservation des plants et des semis, des techniques de sylviculture adaptées assurant une protection naturelle ou, le cas échéant, des protections artificielles.

Prendre en compte les milieux particuliers : zones humides, tourbières, *ripisylves**, zones rocheuses, pentes fortes (supérieures à 40 %).

Réfléchir à l'impact paysager de votre projet (conservation d'une lisière, disposition des andains, proximité d'un site sensible, etc...).



Nom	Définition
Accrus naturels	Peuplement forestier obtenu par la colonisation naturelle d'un terrain dont l'utilisation précédente a été abandonnée (déprise des terres agricoles).
Accueil (possibilités d')	La forêt est un lieu fréquenté dans le cadre des loisirs, l'accès aux chemins "publics" doit être facilité.
Amendement	Substance améliorant les propriétés physiques et/ou biologiques d'un sol (ex. : épandage de chaux sur un sol acide).
Andainage	Rangement en cordons, généralement parallèles (andains), des souches et déchets de coupe, avant un reboisement.
Arbre d'avenir (ou arbre objectif)	Arbre bien conformé (bonne rectitude, faible branchaison, ...) au profit duquel sont réalisées les interventions sylvicoles (tailles, élagages en hauteur, coupes d'amélioration). Il s'agit d'un arbre destiné à grossir jusqu'au terme d'exploitation que le propriétaire aura choisi (âge, diamètre ou qualité).
Balivage	Opération qui consiste à choisir des baliveaux (tiges de franc-pied ou rejets de souches bien conformés) dans un taillis, et à les favoriser afin de produire du bois d'œuvre de qualité.
Biodiversité (Diversité biologique)	Diversité de l'ensemble des êtres et des plantes vivant dans un milieu donné (faune et flore).
Bois d'œuvre	Bois destiné au déroulage, tranchage, à la charpente traditionnelle, etc.... Ceci nécessite d'obtenir des arbres bien conformés (bonne rectitude et diamètre suffisant).
Bois moyens	Arbres dont le diamètre (à 1,30 m) est compris entre 30 et 45 cm.
Catalogue des stations forestières	Document présentant l'inventaire de tous les types de <i>stations forestières*</i> présentes dans une petite région naturelle.
Chemins "publics"	Chemins ruraux et voies communales.
Cloisonnements cultureux	Passages créés à l'intérieur d'un peuplement forestier et permettant la circulation d'ouvriers ou de tracteurs pour des travaux de sylviculture.
Cloisonnements d'exploitation	Passages créés à l'intérieur d'un peuplement forestier et permettant la circulation des tracteurs de débardage et des machines d'abattage.
Conversion	Changement du régime d'une forêt, par exemple : passage du taillis à la futaie.
Coupe d'amélioration (ou éclaircie)	Réduction de la densité d'un peuplement avec récolte de bois en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants.
Coupe définitive, coupe rase (ou coupe à blanc)	Coupe de la totalité des arbres d'un peuplement.
Coupe d'ensemencement	Tout enlèvement d'arbres destiné, dans un peuplement que l'on veut régénérer, à provoquer l'apparition d'une régénération naturelle ou à favoriser celle déjà présente.
Dépressage	Réduction de la densité d'un jeune peuplement, avec abandon sur place des tiges coupées.
Éclaircie (ou coupe d'amélioration)	Réduction de la densité d'un peuplement avec récolte de bois en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants.
Élagage	Coupe au ras du tronc des branches basses (vivantes ou mortes) d'un arbre de façon à améliorer la qualité du bois qu'il fournira. Attention à la nécessité de préserver le bourrelet de cicatrisation.
Espace boisé classé	Classification dans le cadre d'un plan local d'urbanisme conduisant au maintien d'un massif boisé.
Essence objectif	Essence principale d'un peuplement forestier, bien adaptée aux conditions de sol et de climat et permettant de remplir les objectifs de production fixés. Les interventions sylvicoles seront réalisées en priorité à son profit.
Essence secondaire	Essence associée à une (ou plusieurs) essence(s) principale(s) dans un but cultural, écologique, économique ou paysager.
Essences forestières	Espèces, en parlant des arbres d'une forêt.
Facteur limitant	Élément du sol ou du climat, pouvant limiter ou gêner le développement d'une essence forestière (ex : excès d'eau, gel, ...)
Fertilisation	Apport d'engrais, donc d'une substance améliorant les propriétés chimiques d'un sol et la croissance des végétaux.
Gainage	Végétation arbustive ou herbacée qui accompagne la croissance d'un arbre afin d'en améliorer la forme. Le gainage ne doit jamais être en concurrence avec ce arbre.
Gestion durable	Grand principe de gestion qui permet, dans le cas d'une forêt, de l'exploiter en préservant sa capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, ses fonctions économiques, sociales et environnementales.

Nom	Définition
Gourmand	Rameau se développant directement sur le fût d'un arbre après une mise en lumière. La présence de gourmands déprécie la qualité du bois.
Gros bois	Arbres dont le diamètre (à 1,30 m) est supérieur à 45 cm .
Hylobe	Insecte ravageur des jeunes résineux (douglas, pins, mélèzes, épicéas,...).
Ligneux	Qui a la nature et/ou la consistance du bois. Les végétaux ligneux sont les arbres, les arbustes, les arbrisseaux ainsi que certaines lianes.
Milieux non productifs	Sols gorgés d'eau, tourbières, affleurements rocheux et pentes fortes (supérieures à 40 %).
Natura 2000	Réseau de sites comportant des habitats naturels ou d'espèces d'intérêt européen. Ces habitats peuvent faire l'objet de préconisations particulières dans leur gestion.
Objectifs de production	Pour un peuplement forestier, il s'agit de déterminer quelle catégorie de bois on envisage de produire à long terme (bois d'œuvre, bois d'industrie, etc....). Ce choix permet ensuite de décider du maintien ou du remplacement d'un peuplement existant et des interventions à réaliser afin d'atteindre les objectifs retenus.
PEFC Limousin	Association Limousine de certification forestière. Les adhérents s'engagent à suivre une politique de qualité, respectueuse de l'environnement, en contrepartie ils bénéficieront d'un label lors de la vente de leur production.
Petits bois	Arbres dont le diamètre (à 1,30 m) est compris entre 15 et 30 cm .
Place de dépôt	Emplacement, situé au bord d'une route empierrée ou goudronnée, permettant le stockage des bois issus d'une coupe avant leur transport par un grumier.
Plan simple de gestion	Document présentant pour une propriété forestière donnée, un descriptif des peuplements et un programme de coupes et de travaux. Il correspond à une exigence réglementaire pour les propriétés de plus de 25 ha d'un seul tenant.
Potet travaillé	Petit volume de terre ameubli avant plantation pour permettre une meilleure installation des racines.
Productivité	Production ramenée à l'unité de temps (en général l'année). Exemple pour une forêt, elle est exprimée en m ³ /ha/an.
Regarnis	Compléments réalisés par plantation dans un projet de boisement, reboisement ou de régénération naturelle.
Régénération artificielle	Remplacement d'une génération d'arbres par une autre, au moyen de plantation ou de semis manuels ou mécaniques.
Régénération naturelle	Remplacement d'une génération d'arbres par une autre, en utilisant les semences naturellement installées.
Région de provenance	Pour une essence forestière, le territoire ou ensemble de territoires soumis à des conditions écologiques suffisamment homogènes, où se trouvent des peuplements (ou des sources de graines) présentant des caractères génétiques et de croissance analogues.
Région forestière	Territoire délimité par l'Inventaire Forestier National (IFN) et caractérisé par une certaine homogénéité des sols, du climat et de la flore.
Rejet	Pousse prenant naissance sur le pourtour de la souche ou de la tige d'un arbre que l'on vient de couper.
Rémanents	Déchets de coupe abandonnés sur le terrain après une exploitation.
Renouvellement (d'un peuplement)	Remplacement d'un peuplement, par voie de régénération naturelle ou artificielle.
Ripisylve	Formation boisée située au bord d'un cours d'eau.
Sites inscrits et sites classés	Sites d'intérêt scientifique, artistique, historique, légendaire ou pittoresque. Dans ces sites, certaines interventions sont soumises à autorisation ou déclaration.
Sous-étage	Végétation arbustive présente sous le couvert des arbres.
Sous-solage	Travail profond du sol, à l'aide d'une dent en acier, permettant de décompacter la zone d'enracinement d'un jeune plant.
Station forestière	Etendue de terrain variable, homogène dans ses conditions écologiques : microclimat, relief, géologie, sol et végétation naturelle.
Taille de formation	Intervention réalisée sur un jeune plant, qui permet de supprimer, grâce à un sécateur par exemple, des branches dont le développement peut entraîner des malformations sur l'axe principal du plant (ex. : fourche, ...).
Taillis sous futaie	Peuplement forestier constitué d'un taillis coupé régulièrement et d'arbres de futaie d'âges variés.
Type de peuplement	Catégorie de peuplement forestier définie en tenant compte au moins de sa composition en essences dominantes et de son traitement.

**Pour tous renseignements,
n'hésitez pas à contacter les agents du CRPF de votre secteur :**

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (siège et bureaux de la Haute-Vienne)

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.42.00 – Fax : 05.87.50.41.97 – Mél : limousin@crpf.fr

Syndicat Intercommunal Monts et Barrages – Le Château – 87460 BUJALEUF

☎ 05.55.69.57.60 – Fax : 05.55.69.57.68 – Mél : michel.defaye@crpf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (bureaux de la Corrèze)

Immeuble Consulaire – Le Puy Pinçon – BP 30 – 19001 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.55.84 – Fax : 05.55.21.55.85 – Mél : tulle@crpf.fr

1 rue de Soudeilles – 19300 EGLETONS

☎ 05.55.93.96.50 – Fax : 05.55.93.96.51 – Mél : egletons@crpf.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin (bureaux de la Creuse)

Immeuble de la MSA – 28 av. d'Auvergne – 23000 GUERET

☎ 05.55.52.49.95 – Fax : 05.55.52.42.01 – Mél : gueret@crpf.fr

Autres organismes intervenant en forêt :

Association Limousine de Certification Forestière (PEFC Limousin)

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.41.90 – Mél : pefc.limousin@safran87.fr

Cellule Forêt Paysage

Le Capitole – 40/42 av. des Bénédictins – 87000 LIMOGES

☎ 05.55.34.53.13 – Fax : 05.55.32.57.93 – Mél : ag.limousin@onf.fr

Centre d'Etudes Techniques du Limousin (CETEF)

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.42.00 – Fax : 05.87.50.41.97

Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.40.00 – Fax : 05.87.50.40.10 – Mél : accueil@haute-vienne.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Corrèze

Immeuble Consulaire – Le Puy Pinçon – BP 30 – 19001 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.55.21 – Fax : 05.55.21.55.55 – Mél : accueil@correze.chambagri.fr

Chambre d'Agriculture de la Creuse

1 rue Martinet – BP 89 – 23011 GUERET Cedex

☎ 05.55.61.50.00 – Fax : 05.55.41.02.73 – Mél : accueil@creuse.chambagri.fr

Conservatoire des Espaces Naturels du Limousin (CENL)

Le Theil – 87510 SAINT-GENCE

☎ 05.55.03.29.07 – Fax : 05.55.03.29.30 – Mél : cren.limousin@wanadoo.fr

Formation à la Gestion Forestière (FOGEFOR)

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.42.00 – Fax : 05.87.50.41.97

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Limousin (DREAL)

Immeuble Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs – CF 53218 – 87032 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.55.12.90.00 – Fax : 05.55.34.66.45 – Mél : dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

Immeuble Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs – CF 13916 – 87039 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.55.12.90.00 – Fax : 05.55.12.92.49 – Mél : draaf-limousin@agriculture.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

Immeuble Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs – CF 43217 – 87032 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.55.12.90.47 – Fax : 05.55.12.90.99 – Mél : ddt@haute-vienne.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Corrèze

Cité Administrative – Place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 TULLE Cedex

☎ 05.55.21.80.26 – Fax : 05.55.21.80.77 – Mél : ddt@correze.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Creuse

Cité Administrative – Place Bonnyaud – BP 147 – 23003 GUERET Cedex

☎ 05.55.61.20.23 – Fax : 05.55.61.20.21 – Mél : ddt@creuse.gouv.fr

Syndicat des Forestiers Privés du Limousin

SAFRAN – 2 avenue Georges Guingouin – CS 80912 PANAZOL – 87017 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05.87.50.41.90 – Fax : 05.87.50.41.89 – Mél : bcaf@safran87.fr

Syndicat des Forestiers Privés - Antenne de la Corrèze

Chambre d'Agriculture – Immeuble Consulaire – 19200 USSEL

☎ 06.89.51.68.85 – Mél : synd.prop.forest.correze@wanadoo.fr

Syndicat des Forestiers Privés - Antenne de la Creuse

Secrétariat : Chambre d'Agriculture – 1 rue Martinet – BP 89 – 23000 GUERET

☎ 05.55.61.50.23 – Fax : 05.55.52.84.20 – Mél : foret-etang@creuse.chambagri.fr